

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 11 avril 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14	L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril, le Conseil
Nombre de conseillers présents :	10	Municipal de la commune dûment convoqué, s'est réuni au
Qui ont pris part à la délibération :	12	nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses
Pour : 12 Contre : 0 Abs : 0		séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU
Date de la convocation :	08/04/2024	(Maire).
Date d'affichage :	08/04/2024	

Présents : DAUBE Mathilde, DESTARAC Thierry, DETHOU Roland, DETHOU-BARBOSA Nathalie, DUTREY Florent, GAUBERT Gilles, RAFFENAUD Didier, RAGELLE Gérald, RODRIGUES Sophie, TILHAC Eric

Absents excusés et représentés : DE SOUSA MONTEIRO Davide, GAROSTE Anne-Laure DUBARRY Marie-Pierre par RODRIGUES Sophie, TARISSAN Myriam par DETHOU-BARBOSA Nathalie

Secrétaire de séance : DETHOU-BARBOSA Nathalie

N° de la délibération DE_2024_10	Objet de la délibération VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024
--	---

- Exposé des motifs conduisant à la proposition -

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies*, 1639 A et 1530 *bis* du code général des impôts,

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
TFB	35,62 %
TFNB	51,43 %
THRS	9,81 %

CHARGE Monsieur le Maire de :

- notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Roland DETHOU

